



MAIRIE / TI-KËR

## ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### - HENT AR VOURC'H VRAZ-

ARRETE N° 2023-43

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la demande de Monsieur Brice DURAND en date du 23 Mars 2023,

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Entre le Lundi 3 Avril et le Vendredi 2 Juin, sur une période de 4 semaines, Monsieur Brice DURAND est autorisé à occuper le domaine public à hauteur du n° 17 Hent ar Vourc'h Vraz pour le stockage de matériaux.

#### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée du stationnement par le demandeur.

#### **Article 3 :**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Ampliation :**

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
Monsieur Brice DURAND

Fait à Combrit, le 29 Mars 2023

Christian LOUSSOUARN

